

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2015

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Michaël STEHLIN, Adjoint, Laurent NAZAIRE, Florent FAVRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Julien CHATELAIN, Sylvain ROCHY, Sophie CHATELAIN.

Absents excusés : Adrien CHEVALLET (pouvoir donné à Romain GURLIAT), Ghislain TRABICHET (pouvoir donné à Laurent NAZAIRE), Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Carole CURSAT

Secrétaire de séance : Christophe TRABICHET

Le compte-rendu du 11/09/2015 est approuvé à l'unanimité.

I – TRAVAUX GROS ENTRETIEN SYANE 2015 – PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire expose que suite à l'inventaire « éclairage public » réalisé par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74), il est proposé un programme de travaux pour réaliser la suppression des luminaires équipés de lampes dites « ballons fluorescents » et lampes de substitution. 14 luminaires sont concernés par cette intervention qui permettrait une économie d'énergie estimée à près de 900€ par an.

Ces travaux relatifs à l'opération Travaux GER (Gros Entretien et Reconstruction) – Programme 2015, sont estimés à 9 709,00 euros, avec une participation financière communale s'élevant à 5 123,00 euros, et des frais généraux prévus pour 291,00 euros.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune de VAILLY approuve le plan de financement des opérations à programmer et notamment la répartition financière proposée, et s'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à :	9 709,00 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	5 123,00 €
et des frais généraux s'élevant à :	291,00 €.

II – VENTE DE BOIS LE SCIARD

En 2014, une convention pluriannuelle pour la location de l'alpage du Sciard a été signée, conformément aux dispositions de la loi n° 72-12 du 03 janvier 1972, modifiée par la loi n° 85-30 du 09 janvier 1985, avec Jean-Rémi Chevallet.

Pour assurer une bonne gestion de l'alpage et reconquérir de la surface pâturable, il est nécessaire de freiner l'avancement de la forêt sur ce secteur. Madame Le Maire propose qu'une coupe de bois d'environ 40 m³ soit réalisée par Jean-Rémi Chevallet, titulaire de la convention pluriannuelle d'alpage, sur les parcelles du Sciard non soumises au régime forestier, au prix de 15€ le m³.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, approuve la vente de bois sur pied au tarif de 15 euros le m³.

III – VENTE DE BOIS ONF – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2016

Madame le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois à asseoir en 2016 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2016 présenté, à savoir une coupe d'environ 100 à 150 m³ sur la parcelle 9, vendue sur pied par appel d'offres, et sur les parcelles 1/2/3, environ 100 m³ vendus en affouage en remplacement de la parcelle 24 (problème de desserte) et valide les différentes modalités relatives à cet état d'assiette des coupes.

IV – TRANSFERT COMPETENCE « DOCUMENTS D'URBANISME » - PLUi

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi ALUR transfère de plein droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la date du 27 mars 2017 sauf si une minorité de blocage de conseils municipaux se manifeste dans les trois mois précédents cette date.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) représente un enjeu fort pour notre territoire en consolidant l'approche intercommunale de l'urbanisme et en s'appuyant sur le SCoT, par essence de dimension intercommunale (SCoT Chablais)

Le législateur a souhaité que le PLUi soit institué comme la règle et le PLU communal comme l'exception.

Elle rappelle également que toutes les communes sont dans l'obligation de mettre en conformité leur document d'urbanisme avec cette loi ALUR et que toutes les procédures de révision ou de transformation doivent être lancées avant le 31 décembre 2015. Elle souligne que les communautés de communes peuvent également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté selon la procédure habituelle d'un transfert de compétence.

Compte-tenu :

- qu'il sera nécessaire, dans un souci de développement harmonieux du territoire du Haut-Chablais, de traduire dans un document de planification intercommunal le projet de territoire que les élus souhaitent mettre en place,
- de la nécessité d'actualiser les statuts de la CCHC,

Madame le Maire propose à l'Assemblée que la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale et l'exercice des

droits associés qu'emporte cette compétence soient transférés à la CCHC et que les articles 1, 6, 7, 8 et 9 des statuts de la CCHC soient modifiés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert à la CCHC de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale et l'exercice des droits associés qu'emporte cette compétence, approuve la modification des articles 1, 6, 7, 8 et 9 des statuts de la CCHC, adopte la modification n°10 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais annexée à la présente délibération.

V – TRAVAUX DE MISES AUX NORMES AUBERGE « LE BILLAT »

Madame Le Maire présente le projet de mise aux normes de l'auberge «Le Billat». Un diagnostic et un programme de travaux ont été réalisés par les cabinets CIL et Projectec. La complexité du dossier nécessitant un examen plus approfondi de la nature des travaux à engager et leur financement, le conseil municipal décide de réexaminer le dossier au conseil municipal de décembre.

VI – TRAVAUX BRASSERIE « AU BREVON »

Un bail a été conclu avec la Eurl Loutron (Kyo Fukao) en date du 23 juillet 2013 pour la location d'un local commercial d'une surface de 115 m2.

L'exploitant souhaiterait bénéficier d'une surface supplémentaire lui permettant de disposer d'un espace « économat – réserves » nécessaire à son activité.

Madame le Maire présente le projet d'agrandissement sur une partie du local commercial contigu (ex.mercerie). La Eurl Loutron prendra en charge la réalisation de la cloison séparative, les travaux d'électricité et tous les frais occasionnés par ce réaménagement. Elle propose qu'un avenant au bail soit établi pour la surface supplémentaire accordée à l'exploitant aux mêmes conditions que le bail initial, à compter du 1er janvier 2016.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'extension des locaux et autorise Madame Le Maire à signer l'avenant au bail.

VII – VIREMENTS DE CREDITS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget principal 2015, en section d'investissement, sont insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Autres immobilisations corporelles	2188	950.00		
Emprunts en euros			1641	950.00
TOTAL		950.00		950.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Les dossiers de demandes de subventions pour la réhabilitation des stations d'épuration et la création d'une antenne de collecte d'eaux usées au Chef-Lieu sont en cours d'élaboration et seront déposés auprès des organismes compétents.
- Les travaux de réfection de la voirie de chez Perroux et Chez Canivet sont pratiquement terminés. Seuls les accotements de Canivet sont encore à réaliser par la Société Colas. A ce jour, l'ensemble de la voirie communale a bénéficié d'une réfection partielle ou totale.
- Intercommunalité
Le Conseil Communautaire du 29 septembre 2015, à la majorité (23 vote pour, 1 vote contre et 1 abstention), a approuvé la prise de compétence «documents d'urbanisme» et a validé la modification n°10 des statuts.

Madame Le Maire a participé à la Convention Nationale des Intercommunalités à Tours début octobre avec la Présidente Jacqueline Garin, Hélène Richard vice-présidente CCHC et Stéphane Pugin-Bron Directeur.

L'impact de la crise économique et le sentiment d'une fracture territoriale exprimée par nombre de concitoyens ont conduit le conseil d'administration de l'AdCF à retenir la cohésion sociale et territoriale comme fil conducteur de la convention.

- Manifestations
Madame le Maire rappelle que la cérémonie du 11 novembre rassemblant les 4 communes de la vallée du Brevon est prévue cette année à Bellevaux à 10h 00 et qu'un rassemblement aux monuments aux morts de Vailly est ensuite organisé à 11h 30 avec la participation des enfants de l'école élémentaire.

Le repas des plus de 65 ans, organisé par le CCAS, aura lieu 29 novembre prochain.

- Elections Régionales
Elles se dérouleront les 6 et 13 décembre prochain.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au **vendredi 11 décembre 2015 à 20h.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h 15.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

